

**Compte-Rendu**  
**du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis**  
**Convocations envoyées le 28 Mai 2009**  
**Le Comité Syndical est composé de 58 délégués**

**SEANCE du 4 Juin 2009 à 18h00**

---

L'an deux mille neuf, le Jeudi 4 Juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Saint Sauveur, sous la présidence de Monsieur Bernard DRAPPEAU, Président du Pays d'Aunis.

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 32 /58**

M. P. BLANCHARD – M. M. DEBEGUE – M. J-F. FAGET – M. B. FERRIER – M. R. PINEAU – M. B. BESSON – M. F. BROSSARD – Mme C. COCARD – M. J-F. CRETET – M. B. DRAPPEAU – M. D. PETIT – M. J-P. SERVANT – M. J-C. ARDOUIN – M. P. BARITEAU – M. D. BAUDON – Mme M-C. BILLEAUD – Mme N. BOUCARD – M. B. FOUCHARD – M. G. GRELIER – M. C. GUERINET – M. J-P. JUCHEREAU – M. J. LARRIBOT – Mme B. MATHIOT – M. J. DULPHY – Mme N. DURAND – M. R. GACON – M. Y. GUILBAUD – Mme A. LEBOT – M. R. SIMONNEAU – M. J-M. TARGE – Mme D. TESSERON – M. N. GAUNET

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN MEMBRE TITULAIRE : 6 /58**

M. J. BOUCHET suppléait M. T. CEBRAND  
Mlle S. ROCHETEAU suppléait M. D. OGIER  
M. C. TERRIEN suppléait Mme C. ANDRE  
Mme S. TENAILLEAU suppléait M. T. ANDRIEU  
M. O. SCHVAN suppléait M. T. BLASZEZYK  
Mme M-P BRUNET suppléait M. D. BARREAU

**MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 7 /58**

M. F. VENDITTOZZI a donné pouvoir à M. R. PINEAU  
M. F. MENANT a donné pouvoir à M. B. FOUCHARD  
M. C. BRUNIER a donné pouvoir à M. D. BAUDON  
M. J-P JAMMET a donné pouvoir à M. J-C. ARDOUIN  
Mme A. RAVARD a donné pouvoir à M. B. FERRIER  
Mme V. AMY-MOIE a donné pouvoir à M. P. BLANCHARD  
M. B. WOUTS a donné pouvoir à Mme B. MATHIOT

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS NON REPRESENTES EXCUSES : 13 /58**

Mme A. RENAUD – M. R. GALLIAN – Mme C. GANNE – M. D. TAUPIN – M. J-F. WACRENIER – M. P. BOUSSIRON – M. G. DELBECQUE – M. T. LELIEVRE – M. C. GAYON – Mme M-J. LOZAC'H-SALAÜN – M. C. PACAUD – M. G. RAMBEAU – M. J-P. SECQ

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Bernard FOUCHARD

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. P. NEAU, Maire Adjoint de Nuillé d'Aunis – M. G. JOUINOT, Conseiller Municipal de Courçon – M. S. LACELLERIE, Conseiller Municipal de La Jarrie — M. J-P. BARBIER, Conseiller Municipal d'Ardillières – Mme Catherine LETELLIER, représentant le journal l'Hebdo – M. J. GABORIT, Conseiller Régional – Mme O. LAFON, représentant la CCI de La Rochelle – M. D. MILANO, représentant la CCI de Rochefort et de Saintonge – Mme A. RAYE, Présidente de l'Office de Tourisme du Pays Marandais

**LES AGENTS DU PAYS D'AUNIS :**

Brigitte DESVEAUX Directrice Générale des Services, Céline BAUDET Rédacteur, Ludovic VIGIÉ Adjoint administratif, Cécile MARTIN, Adjoint Administratif, Christine POTET, Assistante de projets, Sandrine GUERINEAU, Adjoint Administratif, Nathalie GUERY, Chargée d'études Urbanisme, Paysage, Habitat, Marie-Karine DUCROCQ, Chargée de Mission développement économique, Aline MOINET, Chargée de Mission Mise en réseau des acteurs touristiques.

Monsieur Bernard DRAPPEAU, Président du Pays d'Aunis, remercie les membres du Comité Syndical ainsi que les invités de leur présence. Il énonce ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 27 mars 2009,
- Installation des nouveaux délégués titulaires,
- Election d'un nouveau secrétaire au Bureau (démission de M. Gatineau),
- Renouvellement du poste de Chargé de mission Santé Social,
- Transformation d'un poste de Conseiller à l'emploi en poste de Chargé de mission PAE,
- Transformation d'un poste de Rédacteur en poste de Rédacteur principal,
- Modification du tableau des emplois,
- Protocole d'engagement réciproque VAE entre la Région et le Pays d'Aunis,
- Avenant N°2 à la convention d'occupation de locaux dans la Maison de l'Emploi pour le PAE,
- Dotation pour le fonctionnement des structures d'accueil à la petite enfance,
- Mise en œuvre du dispositif NACRE sur le territoire du Pays d'Aunis,
- Réalisation d'un Schéma de développement touristique,
- Information sur le choix de l'agence de communication,
- Accueil des compagnies professionnelles du spectacle vivant,
- Informations sur les décisions prises par le Bureau

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2009**

Le compte rendu du Comité Syndical du 27 Mars 2009 est approuvé par l'assemblée.

### **INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES**

Monsieur le Président procède à l'installation de deux nouveaux délégués titulaires :

- M. Yves Guilbaud, délégué de la CdC de Surgères, Maire de Marsais
- Mme Christiane Cocard, déléguée de la CdC du Canton de Courçon, Maire de Nuaillé d'Aunis

Par ailleurs, il rappelle l'installation récente de deux autres délégués :

- Mme Nadette Durand, déléguée de la CdC de Surgères, Maire de St Pierre d'Amilly
- Mme Adélaïde Renaud, déléguée de la CdC du Canton de Courçon, Maire de Cram Chaban

### **ELECTION D'UN NOUVEAU SECRETAIRE AU BUREAU (DEMISSION DE M. GATINEAU)**

Après vote du Comité Syndical, M Thierry BLASZEZYK, Vice Président de la CdC de Surgères et Maire de Vouhé est élu secrétaire du Bureau du Pays d'Aunis à la majorité absolue.

### **RENOUVELLEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION SANTE SOCIAL**

**Afin de consolider et de maintenir le développement de la politique sanitaire et sociale sur le territoire, il est proposé au Comité Syndical de renouveler le poste de Chargé de mission Santé Social à temps complet pour une durée de 2 ans.**

Des missions sont actuellement en cours, comme l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre, notamment, du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD), la réalisation d'un diagnostic sur la santé des jeunes du territoire ou l'accueil d'un stagiaire pour la réalisation d'une étude sur les regroupements de professionnels de santé. D'autres missions sont présentées dans le but de poursuivre cette politique de développement sanitaire et social.

- ❖ **Accompagnement des projets à dimension sanitaire et sociale sur le territoire :**  
A ce jour, et depuis août 2008, une quinzaine de dossiers ont été instruits ou sont en cours d'instruction. Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche et d'être le relais avec les services de la Région.
- ❖ **Accompagnement de l'association Résaunis Santé Social qui porte le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et le Réseau de Santé Gériatrique sur le territoire du Pays d'Aunis :**  
Mission en cours :
  - Accompagnement technique de l'association Résaunis, qui porte le CLIC et le réseau de santé gériatrique,
- ❖ **Elaboration d'un diagnostic sur la santé des jeunes du territoire :**  
Missions réalisées :
  - Rencontre des professionnels travaillant avec les jeunes du territoire (Principaux, assistantes sociales, infirmières, CPE des collèges, associations du territoire, centres sociaux, lycée du Pays d'Aunis, etc.),
  - Analyse des données recueillies,
  - Restitution des résultats lors d'une réunion (invitation des élus du territoire et des professionnels rencontrés).Missions en cours :
  - Réalisation d'un questionnaire en direction des jeunes du territoire,
  - Test du questionnaire,
  - Organisation de réunions de coordination avec les acteurs de la jeunesse.

Missions à venir :

- Diffusion du questionnaire auprès de jeunes du territoire,
- Analyse des données recueillies,
- Restitution des résultats et réflexion pour la mise en place d'actions concrètes.

❖ **Etude sur l'offre médicale et sa répartition territoriale en Pays d'Aunis (accueil d'un stagiaire) :**

Missions à venir :

- Étude de l'effectif des professionnels de santé et de l'ensemble des données relatives à la démographie médicale et paramédicale sur le territoire,
- État et organisation de l'offre de soins (Hôpitaux et Cliniques, services de gardes, Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), pharmacies, ambulances).

❖ **Subventions aux structures de la Petite Enfance :**

- Accompagnement des élus dans l'élaboration des critères d'attribution de la subvention,
- Mise en place et suivi de cette subvention.

❖ **Proposition de nouvelles missions :**

- Élaboration et mise en œuvre de la politique de développement sanitaire et social à l'échelle du Pays d'Aunis en s'appuyant sur la Charte de développement durable, le Schéma de services, et le SCOT,
- Mise en place d'un Diagnostic Santé Social en partenariat avec le Conseil Régional
- Coordination des acteurs du champ sanitaire et social (ex : mise en place d'un guide handicap à l'échelle du Pays d'Aunis et réédition du guide de l'enfance).

L'agent serait rémunéré sur la base de **l'indice brut 442, majoré 389** en vigueur dans la Fonction Publique. Il assurerait son service à temps complet selon la réglementation en vigueur.

**Le contrat de travail aurait une durée déterminée de 2 ans à compter du 1er septembre 2009.**

Les frais de déplacement relatifs à sa mission seraient remboursés selon le tarif en vigueur dans la Fonction Publique. **Sa résidence administrative serait située à Marans (17230).**

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** de créer un poste contractuel de **chargé de mission santé social** relevant de la catégorie A, à temps complet pour une **durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,**

**DIT** que la déclaration de création du poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion 17,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail qui sera conclu pour une **durée déterminée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,**

**DIT** que l'agent sera rémunéré sur la base de **l'indice brut 442, majoré 389** en vigueur dans la Fonction Publique,

**DIT** que les frais de déplacement relatifs à sa mission seront remboursés selon le tarif en vigueur dans la Fonction Publique et que sa **résidence administrative sera située à Marans (17230),**

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis.

**TRANSFORMATION D'UN POSTE DE CONSEILLER A L'EMPLOI EN POSTE DE CHARGE DE MISSION PAE,**

Il est proposé au Comité Syndical de modifier le contrat à durée déterminée, récemment renouvelé au profit du Conseiller à l'emploi, en raison des nouvelles missions qui lui sont confiées, et qui sont assimilables aux missions des chargés de mission actuellement en fonction au sein du PAE. Par ailleurs, à la suite de l'initiative de l'Espace Mosaïque, il a été décidé d'assurer une mise en réseau entre les acteurs de l'emploi, de coordonner les actions engagées par les diverses entités (administrations, associations, organismes de conseil aux entreprises, PAE, Maison de l'Economie ...) qui agissent dans le domaine de l'emploi. L'agent qui occupe le poste de Conseiller à l'emploi, avec l'appui de l'équipe du PAE et de la Maison de l'Economie, participera à la coordination entre les acteurs du territoire, à l'échelle du Pays.

**Il convient donc de transformer le poste de Conseiller à l'emploi à temps complet en poste de Chargé de mission PAE à temps complet et d'ajuster la rémunération de l'agent, en fonction de ces nouvelles missions.**

Cet emploi relevant de la catégorie A serait défini sur la base des alinéas 3 à 8 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005.

**Les missions seraient, sous la responsabilité du Chef de Projet PAE, les suivantes :**

- ❖ Accompagnement des salariés en contrat CA ou CI-RMA et suivi de l'action
- ❖ Participation à la mise en réseau des acteurs de l'emploi
- ❖ **Information et conseil auprès des entreprises**
- ❖ **Information et conseil auprès des ressources humaines**
- ❖ **Mise en place d'actions d'informations collectives**
- ❖ **Travail de présélection des candidatures**
- ❖ **Travail avec les différents partenaires de l'emploi, l'insertion, la formation et du développement économique**
- ❖ **Responsable du suivi des offres**
- ❖ **Participation aux réunions d'équipe PAE**
- ❖ **Travail en équipe lors de la mise en place d'actions sur le territoire**
- ❖ **Participation à des réunions avec les partenaires**
- ❖ **Développement de la méthodologie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

**Cette mesure prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 31 décembre 2010.**

La déclaration de création du poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion 17 et le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

L'agent assurera son service à temps complet selon la réglementation en vigueur et sera rémunéré sur la base de **l'indice brut 578, majoré 488** en vigueur dans la fonction publique.

L'agent assurera des permanences hebdomadaires principalement et de façon alternative sur Courçon, Surgères, Marans et Aigrefeuille dans les locaux qui sont mis à sa disposition.  
Sa résidence administrative sera située à Marans (17230).

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE la transformation** d'un poste contractuel de catégorie A de Conseiller à l'Emploi à temps complet, en poste contractuel de catégorie A de Chargé de mission Plan d'Action pour l'Emploi à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, pour une durée de 18 mois,

**DIT** que la déclaration de création du poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion 17 et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

**AUTORISE le Président à signer le contrat de travail tel que défini ci-dessus, qui sera conclu pour une durée de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 soit jusqu'au 31 décembre 2010,**

**DIT** que l'agent sera rémunéré sur la base de **l'indice brut 578, majoré 488** en vigueur dans la Fonction Publique,

**DIT** que l'agent assurera des permanences hebdomadaires principalement et de façon alternative sur Courçon, Surgères, Marans et Aigrefeuille dans les locaux qui seront mis à sa disposition,

**DIT que sa résidence administrative sera située à Marans (17230),**

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis.

#### **TRANSFORMATION D'UN POSTE DE REDACTEUR EN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL**

Un agent titulaire appartenant à la catégorie B de la filière administrative justifiant des conditions d'avancement de grade requises, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir décider la **transformation d'un poste** à temps complet **de Rédacteur** en poste **de Rédacteur principal** à temps complet **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009** et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** de transformer le poste à temps complet **de Rédacteur** en poste **de Rédacteur Principal** à temps complet **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009,**

**DIT** que la déclaration de création du poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion 17,

**DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2009.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Président présente le **tableau des effectifs** suivant :

INTITULE	POSTES	
	Ouverts	Pourvus
<b>EMPLOIS TITULAIRES</b>		
<b>CATEGORIE A de la filière administrative</b>		
Attaché territorial principal	1	1
Attaché territorial spécialité animation - culture et communication	1	1
Attaché territorial spécialité animation - économie et TIC	1	1
<b>CATEGORIE A de la filière technique</b>		
Ingénieur territorial spécialité informatique et système d'information	1	1
<b>CATEGORIE B de la filière administrative</b>		
Rédacteur territorial principal	1	1
<b>CATEGORIE C de la filière administrative</b>		
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
<b>EMPLOIS CONTRACTUELS NON TITULAIRES</b>		
<b>CATEGORIE A</b>		
Chargé d'études habitat urbanisme paysage	1	1
Chargé de mission tourisme patrimoine loisirs	1	1
Chargé de mission pour la mise en réseau des acteurs touristiques	1	1
Chargé de mission santé social	1	1
Chef de projet du Plan d'Action pour l'Emploi	1	1
Chargé de mission du Plan d'Action pour l'Emploi secteur Marans	1	1
Chargé de mission du Plan d'Action pour l'Emploi secteur Aigrefeuille	1	1
Chargé de mission du Plan d'Action pour l'Emploi secteur Courçon	1	1
Chargé de mission du Plan d'Action pour l'Emploi secteur Surgères	1	1
Conseiller à l'Emploi pour l'accompagnement des salariés en CA-CIRMA	4	4
Chargé de mission du Plan d'Action pour l'Emploi	1	1
<b>CATEGORIE B</b>		
Assistant de projets	1	1
Assistant commercial et administratif du Plan d'Action pour l'Emploi	1	1
Assistant de projet service économique	1	1
Assistant commercial et administratif service économique	1	1
<b>CATEGORIE C</b>		
Agent de nettoyage	1	1
<b>EMPLOIS AIDES</b>		
Adjoint administratif en contrat d'avenir	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis, à la majorité des membres présents,**

**APPROUVE** la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009.

**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE VAE ENTRE LA REGION ET LE PAYS D'AUNIS**

Dans le cadre du CRDD qui lie la Région au Pays d'Aunis, le Plan d'Action pour l'Emploi informe et conseille sur la Validation des Acquis de l'Expérience. De fait, le PAE est un des acteurs du réseau régional d'information et de conseil sur la VAE.

A ce jour, les termes du CRDD ne précisent pas la nature et le périmètre d'un service rendu alors que pour les autres partenaires du réseau, des conventions spécifiques sont signées clarifiant ainsi les engagements de chacun pour une période déterminée.

Afin de donner de la lisibilité au service rendu par le PAE, il a été demandé à la Région un document de type "protocole d'engagement réciproque" qui n'impacte pas sur les conditions de financement définies par le CRDD et qui pourrait être joint en annexe de celui-ci.

## **AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX DANS LA MAISON DE L'EMPLOI POUR LE PAE**

La Communauté de Communes de Surgères met à la disposition du Plan d'Action pour l'Emploi (PAE) des locaux de la Maison de l'Emploi. Par délibération N°2007-60 du 8 novembre 2007, le Président avait été autorisé à signer respectivement la convention initiale de mise à disposition de locaux ainsi qu'un premier avenant pour y ajouter un bureau supplémentaire.

Le PAE recrutant un agent administratif supplémentaire, le Pays d'Aunis a sollicité l'attribution d'un bureau supplémentaire au sein de la Maison de l'Emploi. La superficie affectée au PAE est ainsi modifiée de 6,63 m<sup>2</sup> supplémentaire.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer un avenant n°2 à la convention portant modification des superficies des locaux alloués au PAE.

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** le Président à signer un avenant n°2 à la convention portant modification des superficies des locaux alloués au PAE,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2009.

## **DOTATION POUR LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE**

Monsieur DRAPPEAU informe le Comité Syndical des conclusions proposées par la commission Santé-Social et validées par le bureau, qui suggèrent d'attribuer une aide pour l'année en cours, aux structures d'accueil d'enfants âgés de 0 à 3 ans selon les critères suivants :

- aide directe de 0,30 cents par heure d'enfant accueilli en 2008, aux structures collectives existantes quel que soit leur statut (public /associatif / privé...)
- aide forfaitaire de 4 000 € aux Relais d'Assistants Maternelles (RAM) existants sur le Pays d'Aunis. Une pondération sera envisagée selon la capacité d'accueil du RAM, et le nombre d'assistantes maternelles concernées par la structure.

Un tableau récapitulatif de répartition de la subvention sera présenté au prochain Comité Syndical. Une réserve sera prévue pour les nouvelles structures en voie de création, selon les mêmes critères.

M. le Président précise que cette aide est prévue pour l'année 2009. Sa reconduction n'est pas automatique.

## **MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF NACRE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUNIS**

Dans le cadre de la réforme des aides d'Etat à la création / reprise d'entreprise, les dispositifs EDEN et chéquiers conseils sont remplacés par le parcours NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise), auquel peuvent prétendre les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux.

L'offre globale de services "NACRE" consiste à proposer aux porteurs de projet un parcours complet d'accompagnement à la création / reprise d'entreprise, leur offrant l'opportunité de bénéficier d'un appui technique pour construire et finaliser leur projet (phase 1), d'une aide au financement sous la forme d'un prêt à taux zéro (phase 2), et d'un accompagnement durant les trois premières années suivant le démarrage de leur activité (phase 3).

La mise en œuvre de ce dispositif repose sur des "opérateurs d'accompagnement" labellisés et conventionnés par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, lesquels accompagnent les porteurs de projet tout au long de leur parcours.

Le Pays d'Aunis (Maison de l'Economie) a été labellisé "opérateur d'accompagnement" sur les trois phases du parcours NACRE, et conventionné pour réaliser 30 actions d'accompagnement en 2009.

**Afin de procéder à la mise en œuvre du dispositif NACRE sur le territoire du Pays d'Aunis, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :**

**AUTORISE** le Président à signer la **convention d'objectifs** avec l'Etat qui fixe le nombre de porteurs de projet accompagnés par l'opérateur ainsi que les objectifs de performance définis par l'Etat (réalisations effectives, pérennité de l'activité, nombre d'emplois créés à trois ans, taux d'attribution et taux de sinistralité des prêts...),

**AUTORISE** le Président à signer la **convention financière** et la **Charte d'Engagement** avec la Caisse des Dépôts et le Gestionnaire Central des Prêts pour ce qui concerne la mise en place des prêts à taux zéro NACRE,

**AUTORISE** le Président à signer la **charte partenariale** avec les opérateurs NACRE conventionnés phase métier 2 souhaitant que les demandes de prêts à taux zéro NACRE soient examinées dans le cadre d'un Comité d'Engagement commun.

## REALISATION D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

A ce jour le Pays d'Aunis ne dispose pas d'une politique touristique et d'une stratégie de développement touristique qui permettrait sa mise en oeuvre. Quelques orientations existent dans la charte de développement du Pays d'Aunis mais celles-ci restent insuffisantes. La réflexion sur le développement et l'évolution de l'offre touristique, les orientations stratégiques n'ont pas été définies.

Le lancement d'une stratégie à l'échelle du Pays d'Aunis permettrait d'apporter aux territoires un document de cadrage et d'orientation, un accompagnement technique plus poussé et permettrait de développer une offre touristique de qualité cohérente en adéquation avec les attentes des touristes.

Ce schéma de développement touristique, qui s'appuierait également et serait en adéquation avec le schéma départemental et régional, pourrait être envisagé sous forme participative tout au long de sa réalisation, ceci afin de permettre l'intégration dans le processus de décision de l'ensemble des acteurs du système touristique (sous différentes formes : techniciens, élus, touristes, habitants, associations, privés, collectivités) et une véritable appropriation pour la mise en place des actions sur les territoires.

Après avoir étudié les différentes possibilités de réalisation de ce schéma, la commission tourisme et le Bureau du Pays d'Aunis se sont positionnés pour le recrutement d'une personne sur cette mission plutôt que de faire appel à un bureau d'étude extérieur. La durée de la mission est évaluée à 10 mois. Ce choix paraît plus judicieux en terme de coût (évalué à 32.000 €) et de qualité du rendu.

Il est demandé au Comité Syndical de délibérer sur la réalisation d'un schéma de développement touristique à l'échelle du territoire et sur les modalités de réalisation de ce schéma.

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** de réaliser un Schéma de Développement Touristique à l'échelle du territoire,  
**DECIDE** de solliciter les financements les plus larges possibles auprès du Conseil Régional et ou du Conseil Général pour la réalisation de ce Schéma,

**DECIDE**, sous réserve d'obtenir des financements les plus larges possibles, de recruter une personne qualifiée pour réaliser ce schéma,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2009.

## INFORMATION SUR LE CHOIX DE L'AGENCE DE COMMUNICATION

Monsieur DRAPPEAU laisse la parole à Monsieur FAGET, Vice-Président en charge de la communication. Monsieur FAGET informe les membres du Comité Syndical que dans le cadre de sa stratégie de communication, le Syndicat mixte du Pays d'Aunis a lancé une consultation auprès d'agences de communication afin de concevoir, réaliser et imprimer l'ensemble des supports de communication. Suite à l'étude des propositions financières et graphiques des cinq agences qui ont répondu à la consultation, **l'agence Richet & Cie a été retenue pour travailler avec le Syndicat mixte du Pays d'Aunis durant 1 an.**

## ACCUEIL DES COMPAGNIES PROFESSIONNELLES DU SPECTACLE VIVANT

Monsieur Denis PETIT, maire de St Jean de Liversay, accueille actuellement 4 compagnies dans les locaux de l'ancienne Poste ; la commune prenant à sa charge l'ensemble des frais (loyers, charges, ...). Monsieur PETIT a sollicité le Pays pour une aide financière dans le cadre du développement culturel.

Les membres de la commission culture, réunis le 20 avril dernier, ont étudié cette demande et souhaitent vivement que le Pays s'engage, dans le cadre du développement culturel, à accueillir les compagnies professionnelles du territoire et leur donner les moyens de travailler dans de bonnes conditions.

La compétence « culture » n'étant pas communale, les élus de la commission culture demandent une aide financière au Syndicat mixte du Pays d'Aunis afin de soutenir l'accueil permanent des compagnies sur le Pays.

Celle-ci n'interviendrait que dans le cadre de l'accueil d'un certain nombre de compagnies et sous réserve qu'elles aient une activité régulière et des productions à l'échelle du Pays.

Les élus décident de soutenir la commune de St Jean de Liversay pour l'accueil des compagnies artistiques oeuvrant dans l'ensemble du pays. **L'attribution d'une somme de 500 € par mois est envisagée**, sous réserve d'obtenir une activité compensatrice de la part des compagnies, dont la forme reste à définir avec les compagnies. **Une convention sera rédigée et approuvée par les membres de la commission, après discussion avec les compagnies engagées par la contrepartie, et sera validée par le bureau, et le comité syndical, afin de mettre en place l'aide à partir de la rentrée de septembre 2009.**

## INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Monsieur le Président rend compte au Comité Syndical des décisions qui ont été prises par le Bureau.  
(cf. note de synthèse du 4 juin 2009)

## INFORMATIONS UTILES

### **En fin de séance M. DRAPPEAU exprime son mécontentement :**

« Je suis très attaché à ce territoire, à son devenir. J'ai accompagné toutes les réflexions, toutes les politiques mises en place et aujourd'hui encore, avec l'appui de mes collègues, et de nos services, j'essaie, en partenariat avec la CDA, le Conseil Général, la Région de développer des réflexions concertées, dans le domaine des services, des déplacements, des transports...

Nous essayons d'être cohérents.

Or aujourd'hui, que constatons nous ?

- Malgré des sollicitations appuyées, les communes du territoire du Pays d'Aunis ne sont pas retenues dans le périmètre de la loi Scellier. Cela signifie pour nous le retrait des investisseurs de notre territoire, cela est dommageable, pour les projets en cours et les projets à venir.
- En ce qui concerne l'habitat locatif aidé sur notre territoire, le classement de nos cantons en zone 3, fait que les opérateurs voient leurs programmes en déséquilibre financier, cette orientation est en totale inadéquation avec l'attractivité que connaît notre territoire.
- Une charte de développement durable a été élaborée, nous avons à ce jour travaillé à sa traduction spatiale dans un document, dit Schéma de Cohérence Territoriale, participé à la réflexion du schéma d'aménagement commercial, de façon à ce que notre territoire soit organisé, structuré, cohérent. Or aujourd'hui il y a un refus de certains élus de s'approprier les réflexions en cours, je pensais être soutenu par les services de l'Etat dans cette structuration du Pays, mais l'aboutissement d'implantation d'une enseigne commerciale sur la commune de Ferrières d'Aunis démontre que nous sommes loin de la cohérence souhaitée. »

M. BAUDON déclare apporter son soutien à M. DRAPPEAU, ainsi qu'un certain nombre de membres du Bureau qui annoncent leur volonté de présenter à ses côtés, leur démission.

**Pour clôturer la séance, Monsieur le Président invite l'Assemblée à partager le pot de l'amitié.**

**La séance est levée à 20h30.**